

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 1060100: fabriques de ciment

En vigueur au 01/07/2008 (Dernière actualisation de la page 01/07/2008)

Les modifications de salaires prendront cours le premier jour de la première période de paie du mois suivant celui auquel l'indice quadrimestriel se rapporte.

### 1. REGIME (sur base hebdomadaire): 36h

#### 1.1. FONCTION: Salariés

Catégorie	
2ème catégorie	14.3311
3ème catégorie	14.5221
4ème catégorie	14.7350
5ème catégorie	15.0675
6ème catégorie	15.3971
7ème catégorie	16.0024
Catégorie A	14.7846
Catégorie B	15.3971
Catégorie C	15.7763
Catégorie D	16.1584
Catégorie E	16.7666
Catégorie F	17.1237
Catégorie G	17.4826
Catégorie H	17.8398

#### 1.2. FONCTION: Mineurs

Age	
Moins de 16 ans	60%
16 ans	65%
17 ans	75%
18 ans	90%
19 ans	100%